



République
Française

Département
du Rhône

Saint-Laurent-de-
Chamousset
MONTS DU LYONNAIS

CONSEIL MUNICIPAL **de SAINT LAURENT DE CHAMOUSSET** **Procès-Verbal**

SÉANCE du 27 novembre 2025

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 novembre 2025

Compte rendu affiché le 8 décembre 2025.

Nombre de conseillers municipaux en exercice le jour de la séance : 17

Président : Monsieur Pierre VARLIETTE, Maire

Secrétaire élu : Monsieur Gilles RAYNARD.

Membres présents : VARLIETTE Pierre, SIMON Yvan, BRETONNIER Yvette, LOTISSIER Isabelle, CARRET Ludovic, BOINON Sandrine, RAYNARD Gilles, VERMARE Odile, BONNET Fabrice, LOISON Thierry, GIRAUD Alain, SERAILLE Marielle, CHALON Gwendoline, LOTISSIER Marc, DELORME Marie-Joëlle, GRAZIOLI Jean-Pierre

Démissionnaires : GAYET Véronique, MAZARD Roger,

Membre excusé : PERALDO Yves (Pouvoir à VARLIETTE Pierre).

Monsieur le Maire prend la présidence de la réunion du Conseil Municipal. Il ouvre la séance et procède à la vérification du quorum. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance à 19h20. Il donne lecture des absences et pouvoirs : Yves PERALDO (pouvoir à Pierre VARLIETTE).

Le Conseil Municipal propose comme secrétaire de séance Monsieur Gilles RAYNARD.

- **Approbation PLU,**

Monsieur le Maire annonce le report de cette délibération à la séance du 17 décembre 2025. Il donne la parole à Monsieur Yvan SIMON pour une présentation du dossier. Il rappelle que l'enquête publique a eu lieu du 15 septembre au 15 octobre 2025. Le commissaire enquêteur a rendu une analyse très pointue et a conclu à la conformité du dossier vis-à-vis du code de l'environnement et de l'urbanisme. L'absence d'opposition sur un projet d'intérêt général est significatif de la qualité du travail rendu et de la concertation. Il liste les réserves à corriger et les recommandations effectuées. Le bureau d'études LATITUDES va désormais intégrer tout cela dans le PLU.

Monsieur Yvan SIMON quitte la séance.

- **Nouvelle proposition pour la vente d'un terrain pour le projet privé de PADEL,**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le contexte de ce dossier. Il analyse les raisons principales, du refus du projet, lors du dernier Conseil Municipal. Il pense que ce sont les suivantes : l'implantation d'un bâtiment volumineux, à proximité de résidences pavillonnaires, notamment vers le lotissement « Les Sources », la suppression des espaces verts du site, la mauvaise intégration paysagère et topographique, la suppression d'un secteur pour la pratique sportive des élèves des écoles, du collège et de la maison familiale.

Donc, Monsieur le Maire fait une nouvelle proposition sur l'implantation de ce projet privé « Padel » sur le même site du complexe sportif « La Bâtie ». Le bâtiment, d'une surface d'environ 1700m², serait implanté sur le terrain de foot actuel, à proximité du bâtiment vestiaire dojo, l'angle Nord se situerait à proximité de l'intersection des rues des Peupliers et du Stade. L'implantation altimétrique serait environ de 4 mètres en dessous du niveau de ces deux rues. Ce bâtiment serait situé dans la continuité

des bâtiments existants, que ce soit la salle Pluriactivité ou le vestiaire-dojos, et surtout en contrebas, ce qui permettrait une meilleure intégration. Des parkings seraient prévus avec un accès depuis la rue du Stade. Ils resteraient propriété communale, ce qui permettrait la mutualisation avec les utilisateurs du terrain de foot. La construction de ce complexe « Padel », aurait pour conséquence, le déplacement du terrain de foot de 45 mètres environ, vers le terrain annexe, ce qui est possible.

Suite à la présentation de cette nouvelle proposition, Monsieur le Maire propose la cession par la Commune, à une société privée, d'une parcelle d'une surface d'environ 1 700 m², correspondant à l'emprise du bâtiment. Sachant que le prix de la cession fera l'objet d'une estimation des services des Domaines.

Le débat s'engage, autour notamment, de cette nouvelle implantation du projet privé, complexe « Padel », de son intégration, mais aussi du déplacement du terrain de foot et des aménagements futurs qui seraient à prévoir.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la vente, à une société privée, d'une parcelle communale, située sur le terrain de football, d'une surface d'environ 1700m², dont le prix sera estimé par le service des Domaines, pour la construction d'un bâtiment sportif « Padel ». Le vote à bulletins secrets est demandé. Votants : 16 – Oui : 9 – Non : 4 – Blanc (abstentions) : 3.

Monsieur le Maire expose que la cession est adoptée, il sera donc demandé une estimation du service des Domaines et le permis de construire pourra être déposé prochainement.

Monsieur Yvan SIMON revient en séance.

- **Attribution de bons d'achat pour les agents communaux,**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Yvette BRETONNIER qui présente le tableau de répartition des bons d'achat de fin d'année, attribués aux agents communaux, pour un montant total de 4 390 euros. Ces bons permettront des achats chez les commerçants adhérents à l'UCALES. Mme Odile VERMARE souhaiterait que ces achats puissent se faire chez tous les commerçants de Saint Laurent, car certains ne sont pas adhérents. Monsieur le Maire propose de rencontrer les trois commerçants non adhérents, afin de trouver une solution pour qu'ils bénéficient de ces achats.

Le Conseil Municipal valide ces propositions.

- **Convention d'occupation du domaine public pour Pizz'à Jo,**

Monsieur le Maire Présente la nouvelle implantation du distributeur à pizza ainsi que les termes de la convention d'occupation du domaine public.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide par un vote : Oui : 15, Non : 1, Abstention : 1.

- **Réouverture du marché aux veaux,**

Monsieur le Maire expose qu'après deux mois et demi de fermeture, le marché aux veaux devrait pouvoir ouvrir ses portes. Deux réunions ont eu lieu en Mairie avec le Comité Directeur, mais aussi la DDPP, le GDS, la Chambre d'Agriculture, le vétérinaire sanitaire du marché, et les négociants. Suite aux discussions, il a été décidé de réouvrir le marché aux veaux, le lundi 1^{er} décembre. Pour cela il est nécessaire de mettre en place un protocole sanitaire précis. Ce qui engendre une organisation spécifique dans le déroulement dans la halle et ses abords. Tout est prêt pour accueillir les éleveurs apporteurs dans les meilleures conditions sanitaires. Tout cela grâce à l'implication des services de la mairie, de notre secrétaire générale, des agents du Centre Technique Municipal, des élus communaux, des membres de l'Association de Promotion du Marché aux Veaux, mais aussi de la douzaine de bénévoles qui se s'est proposée pour nous aider.

- **Fixation du prix de vente d'une parcelle en zone artisanale (PC SCI POULARD - MONTS DES GLACES),**

Monsieur le Maire présente la démarche à suivre dans le cadre de la viabilisation du tènement situé dans la zone artisanale Grange Thival, parcelle F-835 appartenant à la Commune, dont une partie (800m²) sera cédée à la SCI POULARD. Il est nécessaire de raccorder ce tènement, divisé en deux lots, aux réseaux d'eaux usées, eau potable, électrique et fibre. Les demandes aux différents concessionnaires ont été faites. Quand nous aurons les retours, nous pourrons déterminer le cout global de la viabilité qui sera ensuite répercuté au prorata, sur chaque lot, notamment sur le lot de 800m² attribué à la SCI POULARD. Le deuxième, d'une surface d'environ 700m², conservé par la Commune, pourra être vendu pour l'installation d'une nouvelle activité. C'est ainsi que Monsieur le Maire propose que la Commune vende le terrain non viabilisé à la SCI POULARD. Les coûts de viabilité lui seront demandés ensuite.

Monsieur le Maire quitte la séance

Monsieur Yvan SIMON reprend la présentation de ce dossier.

Il présente l'estimation réalisée par le Service des Domaines, du terrain non viabilisé, d'une surface de 800m², qui sera cédé à la SCI POULARD. Cette estimation s'élève à 19 500 euros. Il propose la cession de cette parcelle au montant de 20 000 euros (soit 25 euros le m²).

Il propose au Conseil Municipal de se prononcer sur cette cession par un vote : Oui : 15- Non : 0 – Abstention : 0.

- **Maison Montmain,**

Monsieur le Maire présente la réponse du Juge aux expropriations suite à la fin de la procédure de bien en état manifeste d'abandon lancée par la Commune afin d'être propriétaire de la maison Montmain rue de l'Eglise. Le Juge a rejeté la demande d'expropriation au profit de la Commune en argumentant le manque de consultation du syndic de copropriété. En effet, la maison est divisée en deux lots de copropriété. Ce point est non négociable et devra être étudié dans la nouvelle procédure à lancer. Le Conseil Municipal donne son accord pour cette nouvelle procédure et l'accompagnement par le cabinet d'avocats ATV.

- **Fonds de concours voirie 2025,**

Monsieur le Maire présente le projet de convention de fonds de concours pour la voirie 2025 avec la CCMDL. La destination du fond de concours est des travaux de voirie sur les chemins suivants : Le Gantier, Le Sardon, Monchourrier. Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 31 851.18 €. Le solde de l'enveloppe financière allouée à la commune par la CCMDL est de 20 850.23 €. La différence entre le montant des travaux et l'enveloppe financière sera à la charge de la Commune. Si le montant du fond de concours est supérieur à 10 000€, une avance de 70 % du montant estimé de la participation sera demandée à la Commune au moment de la signature de la présente convention.

A l'achèvement des travaux, une régularisation en plus ou moins sera faite en fonction du cout réel des travaux, objet du présent fond de concours. En tout état de cause, le montant du fonds de concours ne pourra dépasser les 15 925.59 €.

Le Conseil Municipal valide cette convention.

- **Cession terrain Croix Grand Borne,**

Monsieur le Maire présente la cession à l'euro symbolique, d'une parcelle de 158 m², située sur la ZA La Croix Grand Borne, à la société Blanc Barange. Cette cession rentre dans le cadre des travaux d'aménagement du Contournement Nord réalisés par la Communauté de Communes des monts du Lyonnais.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide par un vote : Oui : 17, Non : 0, Abstention : 0.

- **Convention CDG69 pour la prévoyance, (repoussé à une prochaine séance)**

- **Admission en non-valeurs,**
Monsieur le Maire présente les sommes à admettre en non-valeur pour 2025, d'un montant de 338.79 euros.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide par un vote : Oui : 17, Non : 0, Abstention : 0
- **Travaux des commissions,**
Monsieur le Maire donne la parole aux adjoints et conseillers municipaux.

Madame Yvette BRETONNIER rend compte du Conseil d'Ecole et de l'atelier CARSAT.
Elle rappelle les dates de l'arbre de Noël du Comité des aînés Saint Laurentais et du repas de fin d'année des élus et salariés de la Commune.

Monsieur Yvan SIMON présente un devis, d'un montant de 3219,00 euros HT pour le raccordement des citernes souple à un poteau incendie afin d'assurer la défense incendie du hameau de Montchourier. Il rappelle l'invitation de HBF pour la cérémonie de la dénomination du stade municipal « Michel VARLIETTE » qui aura lieu le samedi 13 décembre à 11h00.

Monsieur Ludovic CARRET fait le point sur les interventions dans les bâtiments communaux.

Madame Odile VERMARE rend compte de l'organisation de trois stages de prévention routière auprès des seniors (12 personnes).

Monsieur Thierry LOISON rend compte de la réunion avec les commerçants, qui a eu lieu le lundi 24 novembre. Plus de trente personnes étaient présentes. Il y a eu d'excellents échanges, où chacun a pu faire part de son analyse sur la situation commerciale actuelle. Des propositions ont été faites par la commission municipale économie, que ce soit sur la communication ou sur la réflexion pour la création d'un poste, par la Commune, qui pourrait s'occuper de l'accompagnement et de la promotion du commerce local. D'autre part, la commission mais en place des actions pour la reprise des locaux commerciaux vacants, avec notamment la mise en place sur les vitrines, d'affiches incitatives, pour la reprise de ces lieux maintenant fermés.

Monsieur Fabrice BONNET remercie toutes les personnes engagées pour l'ouverture du marché aux veaux. En tant qu'agriculteur, il fait part de son sentiment, de son analyse et de son inquiétude, sur la situation actuelle de la crise sanitaire, de la Dermatose Nodulaire Contagieuse des bovins.

Madame Sandrine BOINON présente la couverture du bulletin municipal de fin d'année.

- **Questions diverses.**

Monsieur le Maire annonce que la Commune a perçue la somme de 15 000 euros au titre des amendes de police 2025.

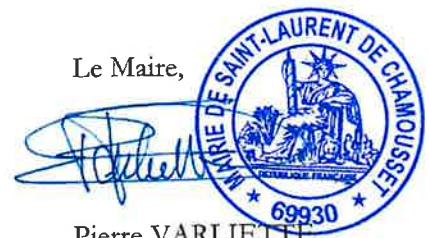
Il présente également une décision modificative pour le budget général.

Il rend compte des travaux projetés au centre nautique et de loisirs Escap'ad, travaux réalisés par la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais.

Prochaine séance : Mercredi 17 décembre 2025.

L'ordre du jour étant épousé, la séance est levée à 22h45.

Le Maire,



Pierre VARLIETTE